

Nous sommes
avant tout
des enfants !

*Stop aux idées reçues
sur les enfants et les
personnes migrantes*



*Remerciements à Xavier Favre et
à ses élèves de l'UPE2A Jean
Moulin à Soyaux (Charente),
à Nathalie Janssens, Virginie
Tiberghien
et aux bénévoles de l'ELCD,
à leurs élèves du camp de Calais
(Pas-de-Calais), à Arshad Khan
pour la traduction pashto/français,
à Rawza et Dania pour leurs
témoignages. Pour leur lecture
critique avant impression, merci
à Nina et Lucas, aux enfants
du Conseil communal de La
Courneuve : Adama, Inès, Angie,
Baya, Djènèba, Joséphine et leur
accompagnateur Olivier Epron.*

Un document d'accompagnement à destination des adultes
(enseignant·e·s, éducateurs·trices) est disponible en ligne sur :
www.solidarite-laique.org
www.snuipp.fr

EDITO

Qui sont ces personnes que l'on appelle les migrant·e·s, les réfugié·e·s, les exilé·e·s ?

Des images sont régulièrement à la Une des médias, montrant des embarcations - dans lesquelles s'entassent des dizaines d'enfants, de femmes, d'hommes - échouées sur des plages italiennes, ou encore les tentatives pour passer coûte que coûte en Angleterre...

Cela permet-il de comprendre pourquoi, justement, ces personnes agissent en prenant de tels risques pour leur vie ?

Cela suffit-il pour connaître les raisons qui les ont poussées à rejoindre un pays dont elles ne parlent pas la langue, dont la culture est bien différente de la leur ?

Cela autorise-t-il à porter sur elles un regard de suspicion (méfiance), voire de haine parfois ?

Non, bien sûr !!

Ce livret tente d'apporter des réponses, des explications pour comprendre, pour porter un regard bienveillant sur ces personnes qui ont bien besoin d'être soutenues, d'être aidées aussi, pour faire valoir leurs droits humains (santé, logement...) et, pour les plus jeunes d'entre elles, leur droit à l'éducation en particulier.

En effet, seul·e·s ou en famille, ces enfants qui arrivent en France ont souvent vécu un voyage dans des conditions difficiles. Lorsqu'ils-elles sont accueilli·e·s dans les écoles, qu'ils-elles ont la possibilité d'apprendre le français, alors ils-elles peuvent s'intégrer rapidement et poursuivre leurs études.

Car il ne faut pas oublier que pour certain·e·s, cet exil n'est pas définitif, ils-elles espèrent un jour pouvoir rentrer dans leur pays ; cela dépend des raisons pour lesquelles ils-elles l'ont quitté : la guerre, la pauvreté, une catastrophe climatique (sécheresse ou inondation...).

Bonne lecture, et belles rencontres avec les témoignages des enfants qui racontent leur histoire.

*Tu remarqueras l'utilisation
de « e » ainsi que « il·elle ».
C'est l'écriture inclusive, cela veut
dire que l'on inclut tout le monde
et notamment... les filles et
les femmes !
Cette nouvelle écriture
permet de rétablir l'égalité.*



Stop aux clichés sur les enfants migrant·e·s



"Si on commence
à les accueillir dans
de bonnes conditions, on
sera envahi·e·s !"

P. 07

"Ils-elles étaient tous-tes
pauvres dans leur pays et
ils-elles viennent voler le travail
des Français·e·s"

P. 08

"Tous-tes les migrant·e·s
qui fuient la guerre
viennent en Europe !"

P. 10



"Les droits de l'enfant,
cela ne s'applique qu'aux
enfants français·e·s !"

P. 14

P. 4

"On a un bon système de santé et
ils-elles viennent donc en profiter !"

P. 15



"Ils-elles n'arrivent
qu'en famille !"

P. 18

"L'éducation,
ce n'est pas important
en situation de crise !"

P. 21



"Ils-elles ne peuvent
pas aller à l'école car
ils-elles ne parlent pas
notre langue"

P. 24

"Ils-elles sont différent·e·s de
nous, ils-elles ne peuvent pas
vivre comme nous."

P. 26

P. 5

Le propre de l'humanité

Une vieille histoire...

Migrer, c'est se déplacer, c'est naturel chez les êtres humains. Les migrations sont le propre de l'humanité et existent depuis toujours. Nous sommes tous et toutes de la même « race » : la race humaine. Les plus récentes recherches montrent que c'est en Afrique que notre Histoire commence, il y a plus de 300 000 ans. Les premiers humains ont migré et peuplé le monde au cours des millénaires.

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui : nos pays, nos cultures, nos langues, tout cela résulte, en partie, des mouvements des populations.



Migrer, un droit universel

> Cliché n°1

"Si on commence à les accueillir dans de bonnes conditions, on sera envahi-e-s !"

FAUX : Accueillir les personnes dignement dans le respect de leurs droits et dans de bonnes conditions, c'est une obligation légale, c'est respecter le droit international, européen et français. Rappelons-nous que ces personnes fuient des événements traumatisants.

C'est quoi un·e migrant·e ?

C'est une personne qui quitte son pays, traverse une frontière, pour aller s'installer et vivre dans un pays dont elle n'a pas la nationalité.

Migrer, c'est un droit fondamental. Il est garanti par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui affirme que :

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat » (art.13-1),

« Toute personne a le droit de quitter tout pays y compris le sien et de revenir dans son pays » (art.13-2),

« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher l'asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ». (art.14).

Alors... C'est quoi un·e réfugié·e ?



C'est une personne qui a obtenu un titre de séjour qui permet de vivre "légalement" comme tous·tes les autres citoyen·ne·s avec les mêmes droits et devoirs, au nom du « droit d'asile ».

Le droit d'asile c'est le droit à une protection internationale. En effet, si un pays ne peut plus assurer la sécurité de ses habitant·e·s, fuir et

demander protection et asile à un autre pays est un droit internationalement reconnu.

Et c'est la Convention de Genève de 1951, ratifiée par tous les Etats, qui définit les personnes réfugiées :



Toute personne peut prétendre à l'asile si « [elle craint] d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».



Une persécution c'est le fait de poursuivre une personne, un groupe ; être violent envers eux·elles, pour des motifs religieux ou politiques.

Ratifier est encore plus engageant que signer. C'est inscrire le texte ou la convention dans la loi du pays pour qu'il ou elle soit appliqué·e.

Pourquoi migrer ?

> Cliché n°2

*"Ils-elles étaient tous-tes
pauvres dans leur pays et
ils-elles viennent voler le travail
des Français-e-s"*

FAUX : Les personnes qui viennent jusqu'en France ont souvent dû payer très cher leur voyage ; pour la plupart, elles avaient un travail dans leur pays d'origine ce qui leur a permis de couvrir les frais de leur **trajectoire migratoire**. Pour d'autres, soit elles ont fait un emprunt, soit elles ont trouvé tout au long de leur migration un moyen de gagner de l'argent pour réunir la somme nécessaire.

Si certaines personnes viennent effectivement chercher du travail, pour la majorité d'entre elles ce sont souvent d'autres raisons qui les ont poussées à quitter leur pays.

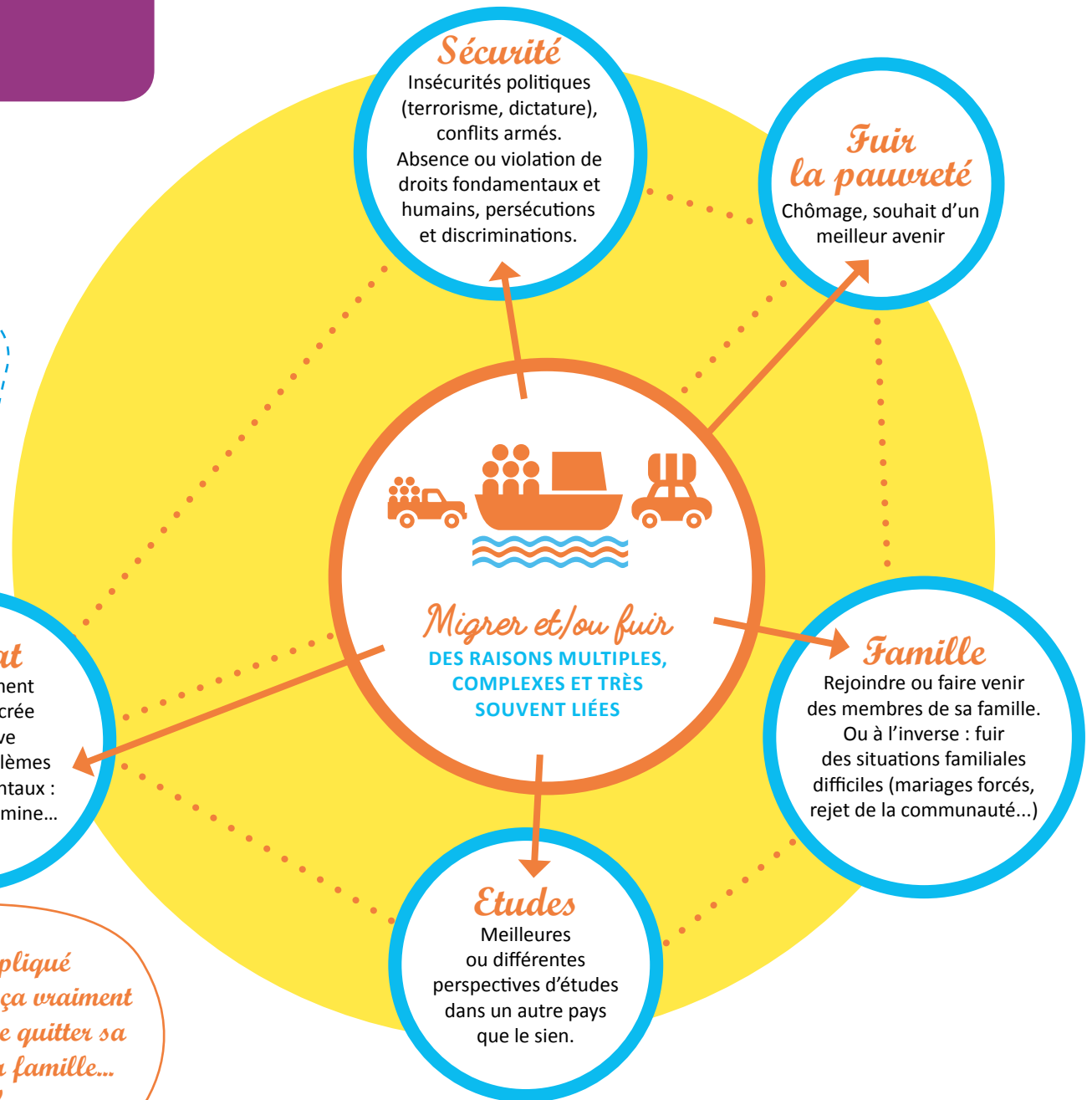


Trajectoire migratoire :

Cette expression permet de décrire ce qu'est le « chemin » de migration. En effet les personnes qui migrent peuvent emprunter des chemins très différents, s'arrêter dans un pays, puis repartir dans un autre...



*Waouh, c'est compliqué
la migration. Je trouve ça vraiment
courageux de partir, de quitter sa
maison, ses ami-e-s, sa famille...
tout quoi !!!*



Un schéma comme celui-ci est encore bien loin de la complexité des raisons de migrations, car souvent, plusieurs causes se cumulent. Une personne peut vouloir fuir car elle est rejetée par sa famille et/ou par sa communauté, en même temps fuir la pauvreté, les persécutions etc...

Fuir la guerre et les persécutions : plus que de la survie, un droit humain fondamental

> Cliché n°3

*"Tous les migrant.e.s
qui fuient la guerre
viennent en Europe !"*

FAUX : Cette idée-là peut venir, entre autres, de la forte augmentation des personnes migrantes venues en 2015 en Europe. 1,5 million de personnes sont venues sur le territoire de l'Union Européenne cette année-là, sur une population totale de... 500 millions de personnes. L'année suivante, en 2016, le nombre d'arrivées de migrant.e.s a fortement baissé (environ 350 000 soit près de 4 fois moins !).

Dans le monde, aujourd'hui, de très nombreuses personnes sont menacées de mort car la région ou le pays dans lequel elles vivent est en conflit ou en guerre. C'est pour ces personnes qu'existe le « droit d'asile » (p.7).

Dans le monde il y a :

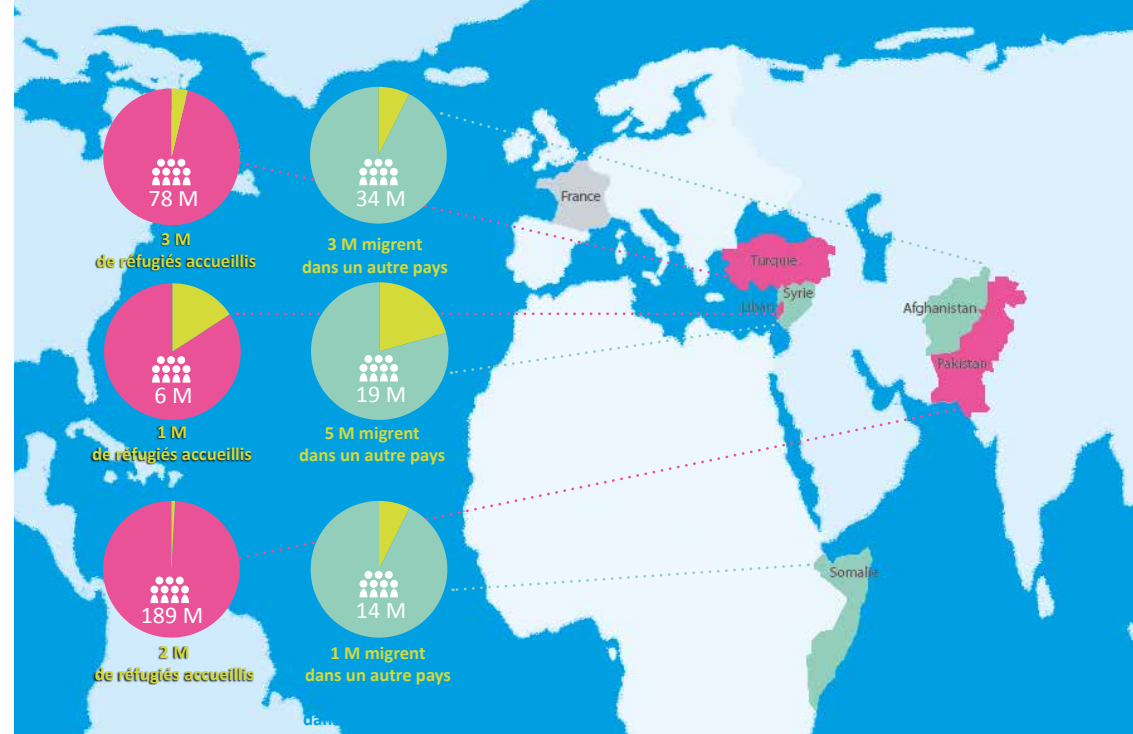
7 000 000 000
d'êtres humains, dont

232 000 000
de migrant.e.s, dont

65 000 000
de réfugié.e.s



*Pour mémoire, lors des guerres en France
et en Europe, de nombreuses personnes
ont dû, elles aussi, migrer.*



- Pays d'où proviennent le plus de réfugié.e.s
- Pays qui accueillent le plus de réfugié.e.s
- Population totale en million (M)
- Réfugié.e.s, migrant.e.s en million (M)

Ce sont les pays voisins des pays en crise qui accueillent le plus de réfugié.e.s.

C'est le continent africain qui accueille le plus de personnes migrantes et réfugiées. On parle aussi de migrations « Sud-Sud ».

En comparaison, en 2015, 80 000 personnes ont demandé l'asile à la France et environ 26 000 personnes ont obtenu le statut de réfugié.e.... Cela fait 2 demandes sur 3 rejetées.

*Dis donc... j'ai l'impression
qu'on se moque un peu de nous
non ? L'invasion, on en est bien
loin ! Ces personnes sont des êtres
humains en fait, et mieux... avec
des droits ! Et si au lieu de parler
de « crise des migrant.e.s »,
on parlait plutôt de « crise
de l'accueil » de ces mêmes
migrant.e.s ?*

NB : Toutes ces données ont été publiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés pour l'année 2015. Les chiffres des populations par pays proviennent de la Banque Mondiale.

Les trajectoires migratoires : Témoignages*

Toutes les personnes migrantes n'empruntent pas les mêmes trajectoires migratoires. Certaines prennent l'avion ou des transports plus ou moins sécurisés. D'autres viennent par des moyens bien plus incertains et dangereux.



« Quitter son pays est bien souvent très douloureux, même si l'on sait que c'est pour sa sécurité. »

Je suis venue en France avec un avion. J'étais très triste parce que j'avais laissé mes grands-parents, ma tante, mon oncle... En montant dans l'avion, j'avais l'impression d'aller en voyage en France et que je reviendrais dans mon pays mais après j'ai tout compris : j'habiterai en France et l'Arménie c'était fini ! Quand j'étais dans l'avion, je n'ai même pas regardé par la fenêtre parce que j'ai eu peur et que j'étais très très triste. Il y a déjà plus d'un an que je suis en France avec ma famille, on a eu notre statut de réfugié mais je veux encore aller dans mon pays pour voir mes grands-parents, mon ancienne école, mon ancienne ville, mes copines...

Karmen K.

Quand je suis venu de la Guinée, j'ai pris des voitures jusqu'au Maroc. Là-bas, j'ai pris une barque jusqu'en Espagne avec Papa. Ils poussaient les gens pour avoir de la place. J'étais au bord et j'ai eu peur à cause des vagues, j'ai supplié Dieu, la mer s'est calmée un petit peu.

Abdoulaye C.



« Fuir son pays peut amener à voyager dans des conditions parfois très pénibles et très dangereuses. »



« Certaines voyagent dans de meilleures conditions. »

Quand j'étais en Afrique, je n'étais pas avec ma maman. Je voulais voir ma maman et mon petit frère Ibrahima. (...) J'ai eu le papier pour venir en France. Je ne connaissais personne, j'ai pris l'avion avec une tata. J'ai rejoint maman et Ibrahima. Ma mamie m'a chanté ma chanson :
« Fatou ta la Paris, Nadimasa la Fatou ta la Paris, Bintou la Fatou ta la Paris. »

Fatoumata M.

* Témoignages extraits du Bonjour'nal, Journal des élèves non francophones des écoles Jean Moulin de Soyaux et Condorcet d'Angoulême et du collège Jules Michelet d'Angoulême.

Droits de l'enfant : qu'est-ce que c'est ?

> Cliché n°4

*"Les droits de l'enfant,
cela ne s'applique qu'aux
enfants français-es !"*

FAUX : Les droits de l'enfant s'appliquent
à tous·tes les enfants quelles que soient
leur origine et leur nationalité.

En 1989, de nombreux pays ont adopté
la Convention internationale des Droits
de l'Enfant (CIDE). Ce texte permet de
protéger tous·tes les enfants du Monde
et d'assurer leur bien-être.

À ce jour, tous les pays l'ont **ratifiée** ^{P.7}
sauf les Etats-Unis.



Un·e enfant est un terme
international défini dans la CIDE.
C'est une personne qui a moins
de 18 ans. Un bébé tout comme
un·e adolescent·e sont donc aussi
des enfants selon la Convention.

Un·e mineur·e est un terme
juridique. C'est une personne qui
a moins de 18 ans et qui n'est pas
considérée comme responsable
devant la loi.

La Convention des Droits de l'Enfant
rassemble une quarantaine de droits,
énonçant notamment que j'ai le droit :

- 1 d'avoir une identité (c'est-à-dire un nom, un prénom, une nationalité)
- 2 d'être en bonne santé
- 3 d'avoir accès à l'éducation
- 4 d'être protégé·e de la violence, de la maltraitance, de toute forme d'abus et d'exploitation et de la guerre
- 5 d'avoir les mêmes droits que les autres enfants (garçons/filles, enfants valides/enfants en situation de handicap...)
- 6 d'avoir un logement, de manger à ma faim et d'avoir accès à l'eau
- 7 de m'exprimer et de donner mon avis
- 8 d'avoir une famille et d'être aimé·e
- 9 d'avoir une vie privée
- 10 de jouer et d'avoir des loisirs.



CIDE : Convention internationale
des Droits de l'Enfant.

AME : Aide médicale de l'Etat

CMU : Couverture maladie universelle.

*Tu ne peux pas jouer
au foot avec nous.
Ce n'est pas pour les
migrants !*

*Mais si ! Je peux jouer !
Je suis un enfant comme
toi et j'ai les mêmes
droits que toi !*

Aujourd'hui, ces droits ne sont pas partout respectés.
En janvier 2016, la France a été entendue par le Comité
des droits de l'enfant qui lui a fait des observations. Par
exemple, aujourd'hui, un·e enfant sur 5 vit en situation
de pauvreté en France. Le Comité demande donc à la

France de faire de la lutte contre la
pauvreté des enfants une priorité
nationale en aidant les familles
les plus pauvres.

Ces droits sont encore moins
respectés pour les enfants
migrant·e·s. Le Comité l'a
également signalé à la France.
Et pourtant, avant d'être
migrant·e·s, ce sont avant tout
des enfants.

QUELQUES EXEMPLES DE DROITS

Droit à la santé

> Cliché n°5

*"On a un bon système de santé et
ils·elles viennent donc en profiter !"*

FAUX : Ces enfants-là ne viennent pas
« profiter » de notre système. Chaque
enfant a le droit d'être en bonne santé et
d'avoir accès aux soins.

En France, il existe différents systèmes de prise en charge des soins en fonction de chaque
situation personnelle. Il y a notamment ce qu'on appelle l'AME, l'aide médicale de l'Etat
qui permet aux personnes migrantes qui ne sont pas encore en situation régulière d'être
soignées, après 3 mois de résidence en France. Cette condition d'attendre 3 mois ne
s'applique qu'aux adultes. Chaque enfant migrant·e, qui vient avec
sa famille ou seul·e, peut bénéficier sans restriction de l'AME.

L'AME permet d'avoir accès à des soins de base.

Un·e enfant seul·e (mineur·e isolé·e) a également accès
à cette aide tant qu'il·elle n'a pas de statut, sans la
condition des 3 mois de résidence. Une fois, qu'il·elle
est pris·e en charge par l'Aide sociale à l'enfance, il·elle
a accès à la couverture maladie universelle (CMU)
comme les autres enfants.

Cela permet à tous les enfants étrangers ou étrangères
d'être soigné·e·s gratuitement.



Droit au logement, à l'alimentation et à l'eau

Ces enfants et leur famille ont fui leur pays. Ils-elles doivent tout reconstruire : trouver un logement, du travail...

Pour beaucoup d'entre eux-elles, la situation est pénible et la majorité ne bénéficie pas d'aides des **pouvoirs publics** pour survivre. Ils-elles n'ont pas toujours de logement et dorment parfois dans la rue, sous des tentes, dans des hôtels à plusieurs dans une chambre, dans des foyers etc... Ces enfants et leur famille vivent souvent à l'étroit dans des espaces trop petits où ils-elles partagent parfois une seule pièce. Il leur est donc difficile d'avoir un coin pour s'isoler, être tranquille, jouer, se reposer.

Ils-elles ne mangent pas toujours à leur faim, n'ont pas toujours accès à l'eau potable pour boire et se laver. Pour pouvoir bénéficier d'une allocation, il y a des conditions à remplir et des étapes qui prennent beaucoup de temps.

*À Calais, j'ai d'abord habité dans une cabane avec des bâches et des couvertures, papa avait mis des clous en hauteur pour qu'on accroche nos sacs avec nos affaires ; elle a été détruite en mars. Puis, on a eu une caravane, elle était petite, il n'y avait pas de chauffage, on dormait à 4 dedans, il y avait beaucoup de boue et des rats partout. Après, on a pu dormir dans les **containers** ^{p.31}, c'était mieux pour la nuit.*

Dania, 12 ans.



Les pouvoirs publics, c'est :

- le gouvernement
- le Parlement (Sénat et Assemblée Nationale)
- l'ensemble des services chargés de l'administration d'un Etat (Préfecture par ex.)
- les collectivités territoriales (mairie, département, région).

Droit au respect et à la protection de sa vie privée

Le droit à la vie privée signifie d'être protégé-e contre toute intrusion, dans son intimité, son quotidien, son domicile. L'Etat, ou toute autorité publique, n'a pas le droit de s'immiscer dans leur domicile, dans leurs courriers, de façon arbitraire et injustifiée.

Droit de jouer et d'avoir des loisirs

Ces enfants ont très peu ou pas de jouets. Des associations peuvent leur proposer quelques activités pour qu'ils-elles aient des loisirs comme tous-tes les enfants.



© Ecole Laïque du chemin des dunes

Jeux pour enfants dans le camp de Calais

« Je joue au foot, je fais du vélo, je joue à chat perché comme tous les autres enfants ici. »

Anas, 10 ans.



© Ecole Laïque du chemin des dunes

Les mineur·e·s isolé·e·s : des enfants en danger

> cliché n°6

*"Ils-elles n'arrivent
qu'en famille !"*

FAUX : Certains enfants arrivent seul·e·s en France. Soit ils-elles sont parti·e·s seul·e·s de leur pays d'origine sans adultes responsables, soit ils-elles ont perdu leur famille au cours de la traversée. Ils-elles se retrouvent en France sans adultes pour les protéger. On les appelle les « mineur·e·s isolé·e·s étrangers·ères » (MIE) ou « mineur·e·s non accompagné·e·s » (MNA). La situation est compliquée pour ces enfants. Leurs droits ne sont pas toujours respectés.

Droit à la protection

Ces enfants sont en situation de danger. Ils-elles sont livré·e·s à eux-mêmes et sont confronté·e·s à différents dangers : violences physiques, violences sexuelles, **trafics**, exploitation, etc...

Ces jeunes sont des enfants vulnérables, ils doivent être protégé·es par « l'aide sociale à l'enfance (ASE) », qui dépend du Conseil Départemental. Ils-elles doivent être pris·e·s en charge comme n'importe quel enfant en danger. On remarque que pour beaucoup d'entre elles-eux, ce n'est pas le cas.

Dans le camp de Calais, c'était difficile. Par exemple, je dormais mal. Je mangeais mal. Il faisait très froid. Et aussi on avait peur. Il y avait des bagarres, il y a eu des blessés et des morts. De la part de la police aussi, trop de violences.
Rawza, 15 ans



"La traite des êtres humains" c'est horrible et ça existe encore aujourd'hui ! C'est compliqué à expliquer, demande à un adulte qu'il t'aide à comprendre la définition.



Trafics

Le trafic d'êtres humains fait partie de la traite des êtres humains. C'est un phénomène complexe et difficile à définir. « Il s'agit de l'exploitation des personnes, telle que l'exploitation sexuelle à travers la prostitution, le travail forcé et d'autres formes d'esclavage moderne. Les victimes peuvent être contraintes par la menace, la force, l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité. La traite implique souvent le transport des victimes au-delà des frontières ou à l'intérieur d'un pays. »

Droit de vivre en famille et d'être aimé·e

Certain·e·s mineur·e·s isolé·e·s présent·e·s en France souhaitent rejoindre de la famille qui se trouve dans un autre pays européen, par exemple au Royaume-Uni. Ils-elles en ont le droit. En effet, la loi européenne permet aux enfants de rejoindre les membres de leur famille, par exemple un grand frère, une tante, un père... qui sont en situation régulière dans un autre pays européen, c'est ce qu'on appelle le règlement Dublin III. Pourtant, ce droit n'est pas toujours respecté. Cela conduit les enfants à prendre des risques importants pour rejoindre à tout prix leur famille (monter dans les camions alors que ce n'est pas autorisé, traverser le tunnel sous la Manche à pied, s'endetter auprès de passeurs...).

Cet éloignement des parents est très difficile à supporter pour les enfants.

Quand j'étais venu d'Angola, j'étais fier de revoir ma maman. J'étais dans l'avion avec un pasteur. Quand nous sommes arrivés à Angoulême, ma mère était très contente. Elle a crié : « Mon enfant ! ». Elle m'a serré dans ses bras.

Sion

Un enfant retrouve sa maman...

Ma mère me manque. Elle a des problèmes de santé et ne peut pas me rejoindre en Angleterre. Le voyage est trop dangereux pour elle et pour ma sœur. J'ai peur pour leur sécurité en Afghanistan.

Rawza, 15 ans

... un autre enfant doit quitter sa maman.



Droit à une identité

Ces enfants ont parfois des difficultés pour justifier leur identité. En effet, certains enfants n'avaient pas de papiers (carte d'identité, certificat de naissance...) dans leur pays d'origine. D'autres les ont égarés lors de la traversée ; d'autres encore se les sont fait voler.

En arrivant en France, ces enfants disent qu'ils-elles sont mineur-e-s. Toutefois, les **autorités**^{p.16} ne les croient pas toujours, et, sans papiers, ils-elles n'arrivent pas à justifier leur identité et leur âge. Il arrive que, même avec des papiers prouvant leur minorité, on ne les croie pas. Ils-elles sont livré-e-s à eux-elles-mêmes et doivent donc saisir le juge des enfants. Cela est très souvent long et complexe.



Certain-es enfants sont obligé-e-s de passer ce qu'on appelle des **"tests osseux"** pour savoir s'ils ou elles sont majeur-e-s ou mineur-e-s. C'est un examen radiologique de certains os, destiné à estimer l'âge d'un enfant. En fonction du résultat, ils-elles seront pris-e-s en charge par l'aide sociale à l'enfance ou non. Mais il est prouvé que les résultats de ces examens ne sont pas fiables. Ils ne permettent pas de décider avec certitude si une personne a plus ou moins de 18 ans. D'autre part, ils nuisent à l'intégrité physique de l'enfant. En effet, dans notre culture, nous sommes habitué-e-s à aller chez le médecin. Dans d'autres cultures, ce rapport au corps peut être davantage tabou. Ces jeunes vivent cet examen médical particulièrement mal, notamment le fait de devoir se déshabiller. Le Comité des droits de l'enfant demande à la France de ne plus utiliser ces tests comme principale méthode pour déterminer l'âge d'un enfant. Des associations demandent de les interdire totalement.

Droit à l'éducation

En France, alors que c'est un droit, des enfants n'ont pas toujours accès à l'éducation. Il arrive qu'ils-elles restent parfois plusieurs mois sans aller à l'école. Pour les plus âgé-e-s (entre 16 et 18 ans), beaucoup ne peuvent pas poursuivre leur scolarité. Ils-elles sont poussé-e-s vers des études courtes de type formation professionnelle, qui leur permettront d'obtenir rapidement une autonomie financière et le titre de séjour.



Autorités : Les autorités désignent ici toutes les institutions publiques qui vérifient les papiers d'identité et la minorité des MIE, tout au long de leur parcours : la PAF (la Police aux Frontières), le Département, la Préfecture.

L'éducation, un droit essentiel à préserver en situation de crise

Préambule général

« Toute personne a droit à l'éducation ». Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Ce Droit est aussi formulé dans plusieurs articles de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, **ratifiée**^{p.7} par la France, ainsi que dans notre droit français.

L'éducation est un droit humain qui doit être accessible à toutes les personnes, sans **discrimination**. Tous les enfants doivent pouvoir aller à l'école, apprendre dans de bonnes conditions et bénéficier des mêmes opportunités pour se construire un avenir. C'est la responsabilité des Etats de garantir le droit à l'éducation de chaque enfant.

> Cliché n°7

*"L'éducation,
ce n'est pas important
en situation de crise !"*

FAUX ! Il est crucial d'inclure l'éducation dans les actions humanitaires, aux côtés des besoins vitaux comme se nourrir, avoir un toit, avoir accès à des soins... **Car l'éducation en situation de crise « protège, stabilise, prévient »** comme le rappellent l'**UNESCO** et l'**UNICEF**, deux organismes internationaux qui protègent les enfants et agissent pour l'éducation.



Discrimination :

C'est le fait de traiter différemment une personne ou un groupe social, en ne leur accordant pas les mêmes droits, en raison de leur sexe, leur origine, leur lieu de vie, leur religion, leur nationalité... C'est pourquoi elle est interdite par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France.

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (en anglais) ou Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund (en anglais) ou Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

*Mon rêve : aller en
Grande Bretagne pour revenir
à l'école et avoir des amis
comme en Irak.
Je veux devenir journaliste.*

Anas, 12 ans.



L'école prévient, fait en sorte d'éviter les situations à risques, notamment les **trafics** ^{p.18}, l'emprise des passeurs, l'exploitation économique, l'enrôlement forcé... en mettant les enfants en sécurité, sous la protection des adultes qui les accompagnent.

L'école stabilise, après un parcours migratoire qui peut être violent et éprouvant pour toutes les personnes migrantes, notamment les plus jeunes. L'accès à l'école permet de se familiariser avec un cadre connu, une référence stable et rassurante et de retrouver l'espoir pour et dans l'avenir.

L'école protège, c'est un lieu d'apprentissage sûr qui permet aussi de repérer les enfants les plus gravement touché-e-s, les plus fragiles, de libérer la parole, et de leur venir en aide.

Des cas d'exploitation des enfants non migrant-e-s existent aussi en France.



Enfants à l'école dans un camp en Syrie.

*" Protéger le droit
à l'éducation
c'est protéger les
enfants !"*



Aujourd'hui, plus de la moitié des enfants exclu-e-s de l'éducation vivent dans des zones de conflits ou post-conflits ou sont des enfants fuyant la guerre, réfugié-e-s, vivant dans des camps. L'éducation est une promesse non tenue pour ces enfants : ils-elles sont contraint-e-s d'abandonner leur vie d'avant, leur école, leurs camarades, leurs études pour les plus âgé-e-s... Ils-elles sont exclu-e-s d'un système scolaire et on sait qu'ils-elles auront plus de risques que les autres enfants de rester en dehors ou d'abandonner définitivement l'école, oubliant les acquis de base (lire, écrire, compter) et compromettant leur avenir...



Une école au mur criblé de balles, au Mali.

Quizz Qui a dit ?

"On peut lutter contre la guerre par le dialogue, la paix et l'éducation."



Southbank Centre - Flickr

Tres jeune, Malala a été victime d'une tentative d'assassinat par les Talibans qui voulaient l'empêcher de mener son combat pour le droit à l'éducation, et en particulier celui des filles dans son pays, le Pakistan. Elle a remporté le prix Nobel de la paix en 2014. Tu peux lire son livre "Moi, Malala" Editions Calmann-Lévy ou le livre de Poche (il est conseillé à partir de 13 ans) ou bien l'album "Malala pour le droit à l'éducation", Raphaële Frier éditions Rue du Monde.

CONNAIS-TU SON HISTOIRE ?

Malala Yousafzai

"L'éducation est votre arme la plus puissante pour changer le monde."



Library of the London School of Economics and Political Science

Toute sa vie, Nelson Mandela a lutté contre l'apartheid qui instaurait la discrimination d'état (des droits différents pour les Blancs et les Noirs) en Afrique du Sud. Il a été emprisonné pendant 27 ans pour cela. Il est ensuite devenu le premier président noir de ce pays en 1994. Il s'est battu pour rassembler les personnes d'Afrique du Sud quelle que soit leur couleur de peau ou leur langue. Il a reçu le prix Nobel de la Paix, en 1993.

CONNAIS-TU SON HISTOIRE ?

Nelson Mandela

L'éducation doit être accessible à chaque enfant, c'est un droit universel !

En France, le droit à l'éducation est une « priorité nationale » (Code de l'éducation) et l'éducation est « obligatoire pour les enfants (...) français et étrangers, entre six et seize ans » ajoute le Code.

Le droit français est donc très clair là-dessus : **l'Etat est responsable et doit** scolariser tous les jeunes de 6 à 16 ans présents sur son territoire. Pour les jeunes de plus de 16 ans, l'Etat français doit respecter leur droit à l'éducation et scolariser celles et ceux qui le demandent.

Peu importe son origine, sa nationalité, sa situation administrative, on ne peut refuser le droit à l'éducation à un·e

enfant·e migrant·e et/ou réfugié·e, que sa famille soit entrée de façon « régulière » ou « irrégulière » sur le territoire français. Les mairies, les directions des écoles n'ont ni à contrôler la situation d'un·e enfant étranger·ère, ni à exiger des papiers d'identité.

Mais il existe encore trop de situations où l'Etat ne garantit pas le droit à l'éducation pour tous et toutes !

Le Défenseur des Droits en France rappelle souvent que les droits des enfants migrant·e-s sont bafoués, notamment leur droit à l'éducation.

> Cliché n°8

"Ils·elles ne peuvent pas aller à l'école car ils·elles ne parlent pas notre langue"

FAUX : Il existe des dispositifs d'accueil et d'orientation scolaire (les CASNAV ou les CIO). Dès qu'un·e enfant migrant·e arrive en France, peu importe sa situation administrative, chaque académie de l'Education nationale a la responsabilité de faire passer des tests de niveau scolaire. A l'issue de ces tests, l'enfant est obligatoirement affecté·e dans une école ou un établissement scolaire, dans une classe « ordinaire » si son niveau en français le permet, dans une classe spécialisée (UPE2A) si l'enfant a besoin d'être aidé·e au départ. Il est en effet très difficile de suivre la classe quand on ne parle pas français.

Pourquoi tu viens travailler avec eux seulement le mardi ?

Ils sont en train d'apprendre le français pour lire, écrire et compter comme toi ! Ils savent déjà le faire, mais dans leur langue d'origine.

On a appris une chanson en français aussi !



P. 24



Interview



VIRGINIE, ORTHOPHONISTE, ET NATHALIE, ANCIENNE PROFESSEURE, SE SONT INVESTIES DÈS LE DÉBUT DANS LE PROJET DE L'ECOLE LAÏQUE DU CHEMIN DES DUNES.

Qu'est-ce que l'Ecole Laïque du Chemin des Dunes ?

L'Ecole Laïque du Chemin des Dunes (ELCD) était un centre éducatif mis en place par des bénévoles dans le camp de Calais, répondant à une urgence pour que chacun·e puisse apprendre et partager un temps d'échanges et de vie sociale.

Des professeur·e-s y ont enseigné gratuitement aux adultes et aux enfants : le français, les mathématiques, l'anglais, les arts etc.

Il s'agissait de leur permettre, quelques heures par jour, de retrouver le chemin de l'école, d'une école du vivre ensemble et de l'hospitalité.

Pour autant, ce n'était ni une solution suffisante ni une solution durable. C'est à l'État français de respecter ses obligations et de prendre des mesures (avec les maires et les inspections académiques) pour qu'il n'y ait aucun·e exclu·e de l'éducation sur le territoire.



CASNAV

Cela signifie « Centre Académique de Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage ». C'est un bureau qui se trouve à l'Inspection académique du département ; il accueille les enfants qui viennent d'arriver en France. Mais il arrive que les enfants soient inscrit·e-s directement dans une école.

CIO

Ce sont des centres d'information et d'orientation. Les conseillers d'orientation-psychologues travaillent essentiellement auprès des collégien·ne-s, des lycéen·ne-s, des jeunes en voie d'insertion professionnelle et des étudiant·e-s.

UPE2A

C'est une unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants. Allophone veut dire : qui parle une autre langue que le français dans ce cas. Dans certaines écoles, un·e enseignant·e d'UPE2A vient une ou plusieurs fois par semaine pour faire travailler les nouveaux-nouvelles élèves arrivant·e-s, en petits groupes.

P. 25

Des enfants migrant·e·s dans mon école : une richesse pour tous et toutes !

> Cliché n°9

"Ils-elles sont différent·e·s de nous, ils-elles ne peuvent pas vivre comme nous."

FAUX : Ces enfants n'ont pas la même nationalité, pas forcément la même culture non plus, mais ce sont des enfants comme toi, comme nous ! Ils-elles aiment avoir des ami·e·s, jouer, aller à l'école, faire du sport. Nous sommes différent·e·s mais nous avons les mêmes droits.

Cette différence est une richesse. Ces enfants migrant·e·s scolarisé·e·s font souvent le lien entre leur famille et le pays d'accueil. Ils-elles créent des liens avec d'autres enfants à l'école. Cela va aider ensuite leurs parents à s'insérer dans le quartier, la ville, la société. Chacun·e d'entre nous a des choses à partager, à raconter, à échanger. Cette rencontre et ces échanges créent de la solidarité et de la coopération entre les enfants.

Grâce à eux-elles, on découvre d'autres cultures, d'autres histoires, d'autres langues et on apprend à ouvrir notre regard sur le monde !



Dans l'école, on a fait du jardinage. On a planté des fleurs et des plantes. On a planté de la salade et de la menthe. On est rentré dans la bibliothèque et on a appris à sentir les odeurs.

Sarra et Safia
UPE2A Jean Moulin

La randonnée
Avec ma classe on a marché 12 kilomètres. Ma maman nous a accompagnés. On est passé sous le grand pont. On a attaché les fleurs pour faire des bouquets.

Mouad
UPE2A Jean Moulin

Le spectacle

Le 7 juin, on a fait un spectacle qui s'appelle « La Tour de Babel ». Pendant le spectacle, je fais une peinture de la tour. Mes parents sont venus avec ma petite soeur. L'après-midi, on a fait un spectacle pour les autres écoles.

J'ai parlé 2 fois pendant le spectacle. J'ai beaucoup aimé la danse avec les cartons pour faire un mur; sur les cartons il y avait écrit des mots en arménien, arabe, russe, géorgien, français, anglais. Mes parents ont beaucoup aimé la danse avec les cartons pour construire un mur.

Karmen
UPE2A Jean Moulin

On a fait un spectacle pour les parents. C'était un beau spectacle. Alisar et Karmen ont parlé en arabe, et en arménien. C'était émouvant. On avait envie de pleurer, ma maman, mon papa et Asen ont dit : « C'était trop bien votre spectacle ! »

Anka
UPE2A Jean Moulin



UPE2A Condorcet

La gymnastique

Les mardis matin, nous montons faire de la gymnastique à la salle de l'Ancienne Espérance avec les CE1 / CE2. Nous nous chauffons, puis nous faisons des groupes. On se balance sur les anneaux, on fait des roulades, on monte sur les poutres et on fait des figures, on avance sur les barres, on court et on fait des sauts à l'aide d'un trampoline. Ensuite on fait un petit temps calme et c'est l'heure d'aller déjeuner !

UPE2A Condorcet



UPE2A Jean moulin

Activités

Atelier expression

Déchiffre le rébus suivant :



Réponse : égalité

Mots mêlés

Recherche dans la grille ci-dessous les mots suivants :

DROITS • DIFFERENCES • EGALITE • SOLIDARITE

E	T	L	R	Y	Z	G	Ç	C	E	N	Z	O
D	I	F	F	E	R	E	N	C	E	S	P	G
Y	B	O	S	I	G	C	W	L	U	M	A	Q
X	E	H	S	C	O	L	W	I	J	R	I	A
R	F	X	G	P	Ç	Ç	Q	J	Z	E	B	U
I	E	E	G	H	D	O	X	U	S	F	D	L
P	J	D	H	U	C	X	Q	P	Y	E	R	B
J	W	R	V	Z	B	X	E	Ç	P	T	O	Y
E	T	I	R	A	D	I	L	O	S	I	I	S
X	V	Z	T	Q	O	T	Y	N	I	L	T	P
Ç	W	W	B	X	S	J	W	Z	T	A	S	Q
E	Ç	R	W	V	Y	D	O	V	I	G	Q	U
X	K	U	F	D	I	H	S	E	R	E	N	C
X	M	K	O	A	M	C	M	H	Z	N	Ç	U
Q	E	G	T	H	W	Y	K	I	V	O	B	G

Idées

Atelier abécédaire, calligramme

Réalise avec tes camarades un abécédaire et /ou un calligramme pour illustrer ce que tu as appris dans ce livret.

Atelier cuisine

Fais découvrir à tes ami-e-s une spécialité de ta région, de ton pays.

Atelier musique

Fais découvrir à tes ami-e-s des chants venant de différents pays et essayez de reconnaître ensemble les instruments utilisés.

Atelier jeux, sports

Fais découvrir à tes ami.e.s des jeux et des sports venant de différents pays.

Atelier créations

Imagine une affiche, un poème, un slam, un dessin... pour sensibiliser tes camarades aux droits des enfants migrant-es.

Leurs parcours, leurs histoires

Témoignages

Je viens d'Afghanistan. J'ai dû quitter mon pays car il y avait beaucoup de problèmes liés aux Talibans et à DAESH. Ma vie était devenue trop dangereuse en Afghanistan.

Dans mon pays, je jouais avec les amis de mon frère et avec ma sœur parfois. Je me promenais avec ma famille et j'allais à l'école. J'aimais faire du sport avec mes amis et me balader avec mes amis et ma famille. J'ai voyagé jusqu'en France à pied, en voiture, en train, en avion. J'ai rencontré de nombreuses difficultés sur le chemin pour arriver en France. Tout d'abord, je suis arrivé en Iran en avion et après je suis allé en Turquie à pied et en voiture puis en Bulgarie et après en Serbie. Nous avons ensuite pris un bus pour la Croatie et nous sommes ensuite arrivés en Italie en train. Je suis arrivé ensuite en France en utilisant plusieurs moyens de transport : voiture, train et à pied.

Dans le camp de Calais, c'était très difficile et surtout très dangereux. Je devais dormir dans ce camp. Il y avait un endroit où on pouvait avoir un peu de nourriture. Par exemple, je dormais mal. Je mangeais mal. Il faisait très froid. Et aussi on avait peur. Il y avait des bagarres, il y a eu des blessés et des morts. De la part de la police aussi, trop de violence. Les routes sont fermées. Trop de problèmes.

Nous essayions juste de monter dans ce gros camion pour aller jusqu'en Angleterre mais à chaque fois que nous avons essayé, nous avons échoué et cela nous causait aussi de gros problèmes.

J'avais quelques amis. Nous jouions à des jeux ensemble. Je fréquentais également l'École laïque du Chemin des Dunes. Nous apprenions des choses. Les bénévoles nous aidaient et nous changeaient les idées, c'était bien.

Quand j'ai été malade, je suis allé chez le médecin et aussi dans le camp. Mais parfois il n'était pas là. Et quand je suis allé, il m'a donné un cachet, c'est tout. Avec ça, il n'y avait aucun effet.

Aujourd'hui, je vis en Angleterre. Maintenant, je vis bien. Ma vie a beaucoup changé. Je vais à l'école. Cette année, j'étais au lycée. Et ma vie est mieux qu'avant. Je suis heureux. J'ai des amis aussi, des amis de différentes nations, et j'ai mes documents d'Afghanistan, mon Tazkira (pièce d'identité).

Rauza, 15 ans



NB : Malheureusement toutes les histoires ne se terminent pas « aussi bien » que ces deux-là... De très nombreux mineurs disparaissent lors du voyage ou après l'arrivée en Angleterre ; c'est-à-dire que nous n'avons plus de nouvelles et nous ne pouvons donc plus les accompagner. Il arrive que d'autres malheureusement décèdent lors de la traversée.

Je m'appelle Dania, j'ai 12 ans et je suis kurde irakienne. Je vivais auparavant à Bagdad en Irak. Avec mon père, ma mère et ma petite sœur, on habitait une très grande maison à Bagdad ; on avait chacune notre chambre, une grande chambre. Ma sœur et moi on allait à l'école. On jouait aux Barbies® et à la tablette, j'aimais bien aller au centre commercial avec ma mère, faire les magasins, manger au restaurant.



Nous avons dû quitter notre pays car DAESH est arrivé et nous a menacés. On avait tous peur. Ma sœur et moi, on ne dormait pas bien, on entendait des bombes tomber dans la nuit, on avait vraiment très peur.

Il y a eu plusieurs attentats dans ma ville par DAESH, beaucoup de morts alors mon père a dit qu'on devait partir. On a laissé notre maison. Après notre départ, DAESH est venu habiter dedans puis elle a été bombardée.

On a marché très longtemps ; on a traversé plusieurs pays à pied : Turquie, Macédoine, Hongrie, Autriche, Allemagne. Un jour, on a marché 20 heures sans s'arrêter. En Allemagne, on a habité 3 semaines chez un oncle à ma mère, on a pu se reposer. On est arrivés à Calais en décembre 2015.

À Calais, j'ai d'abord habité dans une cabane avec des bâches et des couvertures, papa avait mis des clous en hauteur pour qu'on accroche nos sacs avec nos affaires ; elle a été détruite en mars ; puis on a eu une caravane, elle était petite, il n'y avait pas de chauffage, on dormait à 4 dedans, il y avait beaucoup de boue et des rats partout. Après, on a pu dormir dans les **containers**, c'était mieux pour la nuit mais on a gardé la caravane pour ranger nos affaires et y être dans la journée. Maman pouvait cuisiner mais on n'avait pas d'eau, pas d'électricité. C'était moi qui allais chercher l'eau, je mettais des bidons dans une poussette.

On jouait avec les autres enfants du camp des caravanes. Mais c'est surtout à l'école et au bus qu'on jouait le plus. À l'école, il y avait un espace de jeu avec un filet et un toboggan. Dans la classe, il y avait des jeux, des Barbies®, des poupées, des marionnettes. Parfois on allait à la plage.

Avec ma petite sœur on allait à l'École laïque du chemin des Dunes qui était dans le camp. On faisait des activités, des exercices, des maths, des sciences, de la peinture, du modelage avec de la terre, de la musique. On a appris à parler et à écrire et à lire l'anglais et le français avec les bénévoles, c'était tout nouveau pour nous.

Aujourd'hui on habite dans une petite ville à côté de Manchester, on est dans une toute petite maison. Ma sœur et moi on dort dans la même chambre dans un lit superposé. Je suis à l'école secondaire et ma sœur à l'école primaire. On a un uniforme, il est obligatoire. J'ai des nouveaux amis. Mes parents aussi prennent des cours d'anglais.

Dania, 12 ans



Containers

Les containers sont d'énormes "caisses", d'habitude utilisés pour transporter des marchandises sur de grands bateaux. Une centaine ont été installés à Calais - entourés d'un enclos fermé et très surveillés - pour mettre à l'abri une partie des migrant·e·s du camp.



Avec la participation de :



Avec le soutien de :

